

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

**projet de création de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) des Minotiers
située sur la commune de Pont de Claix
par Isère Aménagement**

Par arrêté préfectoral n° 38-2018-214-DDTSE02 du 02 août 2018, une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 33 jours, est prescrite du 27 août 2018 au 28 septembre 2018 – 17h00.

Au terme de la procédure, peut être adoptée par un arrêté préfectoral, au titre du code de l'environnement, une autorisation ou refus, au titre de la loi sur l'eau et des milieux aquatiques, intégrant des prescriptions liées à l'évaluation environnementale et la prise en compte de la séquence éviter-réduire-compenser.

M. Gilbert BARILLIER, ingénieur ENSAM retraité, a été désigné Commissaire-Enquêteur sur la liste d'aptitude par le Tribunal Administratif de Grenoble pour conduire cette enquête.

Il sera présent, en mairie du Pont de Claix pour y recevoir les observations des intéressés sur le registre d'enquête, les jours et heures suivants :

- Lundi 27 août 2018, de 14H00 à 17H00 - - Samedi 15 septembre 2018, de 9H00 à 12H00
- Mardi 25 septembre 2018, de 9H00 à 12H00 - Vendredi 28 septembre 2018, de 13H30 à 17H00

Pendant toute la durée de l'enquête publique, seront déposés en mairie du Pont de Claix et accessibles aux jours et heures d'ouverture, afin que chacun puisse en prendre connaissance :

- l'ensemble des pièces du dossier présenté à l'enquête en version papier,
- le registre d'enquête où chacun peut consigner ses observations.

Sont notamment joints au dossier d'enquête et mis à disposition du public selon les mêmes modalités :

- l'étude d'impact se rapportant au projet
- l'avis du Préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes, en sa qualité d'autorité environnementale,
- l'avis de la commission locale de l'eau du SAGE du Drac et de la Romanche.

L'ensemble des pièces du dossier pourront également être consultées <http://www.isere.gouv.fr/Publications/Mises-a-disposition-Consultations-enquetes-publiques-concertations-prealables/Enquetes-publiques> et sur rendez-vous, à la Direction Départementale des Territoires - service Environnement – 17 bd Joseph Vallier à Grenoble, sur un poste informatique dédié et en version papier.

Les observations et propositions du public peuvent être :

- consignées sur le registre d'enquête tenu à sa disposition dans la mairie précitée,
- reçues par le commissaire enquêteur sous forme écrite ou orale aux lieux, jours et heures fixés ci-dessus,
- adressées par courrier au commissaire enquêteur à la mairie du Pont de Claix, siège de l'enquête – BP 30 001 - 38801 Le Pont de Claix cedex - en mentionnant «Enquête publique ZAC des Minotiers - à l'attention du commissaire enquêteur»,
- transmises par voie électronique à l'adresse suivante : ddt-se-observations-ep-a1@isere.gouv.fr jusqu'au vendredi 28 septembre 2018 à 17H00.

Toutes les observations et propositions du public seront accessibles sur le site internet des services de l'État en Isère précité.

Toute personne peut s'adresser au responsable du projet auprès duquel des informations peuvent être demandées : Isère Aménagement - 34 rue Gustave Eiffel 38028 Grenoble Cedex 1 - Tél. 04.76.70.97.97. Ainsi qu'obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du Préfet de l'Isère – D.D.T. de l'Isère - Service Environnement – 17 Bd Joseph Vallier – BP 45 – 38040 Grenoble Cedex 9.

Après l'enquête publique, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront consultables pendant un an par le public à la D.D.T 38, en mairie du Pont de Claix, et sur le site des services de l'État en Isère précité.